



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA  
Procès-verbal de la séance du  
Conseil Municipal du 29 septembre 2020 à 19h00 /  
2020ko irailaren 29ko biltzarra, arratseko 19ak  
Herriko Etxeko Kontseiluko biltzarraren akta

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
23 septembre 2020 / 2020ko irailaren 23a	27	23

**Etaient présents / hor izenak :**

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Nicolas DANIEL, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Laetitia LAC, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

**Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :**

Nathalie DEJEAN (ek) à Marie Pierre CLAVENAD (i)  
Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Antoine COGNAUD (ri)  
Fabien LARROQUET (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

**Absents/ Hor ez izenak :** Sébastien GALARD

**Secrétaire de séance / idazkaria :** Marie Pierre CLAVENAD

M. le Maire ouvre la séance à 19H00.

**Approbations des procès-verbaux du conseil municipal des 3, 15 et 30 juillet 2020 / 2020ko uztailaren 3, 15 eta 30eko Herriko Kontseiluaren akten onarpenak**

**Adoptés à l'unanimité**

M. Savatier relève qu'il avait émis quelques remarques.

M. le Maire répond qu'il s'agissait d'observations qui lui ont paru un peu à la marge, concernant des problèmes d'écriture, d'orthographe ou de ponctuation. Sur le fond, il n'y avait pas de modification à faire. Il est partisan de ne pas s'éparpiller sur des choses superficielles ; s'il y a des problèmes sur le fond, des choses qui sont mal interprétées, il est d'accord.

M. Savatier admet qu'il y avait des remarques sur la forme mais aussi des précisions sur ce qu'ils avaient dit et des écritures qui n'étaient pas totalement conformes à ce qu'il avait déclaré.

M. le Maire rappelle que les débats sont enregistrés et que n'est retranscrit que ce qui est entendu.

**2020-44 Subventions 2020 aux associations / Elkartendako 2020ko diru laguntzak**

Mme Clavenad informe que, suite à la Commission des Finances du 21 septembre 2020, il est proposé d'octroyer les subventions communales de l'exercice 2020 aux associations suivantes qui ont formulé une demande et fourni les justificatifs demandés :

ASSOCIATIONS	Subvention proposée
ADIN GOXOA	1 500
AEK ASCAIN	350
AINTZINA RAVEL SPORT	100
ASCAIN ANIMATION	2 500
AMIS DU JUMELAGE Ascain/Bollendorf	800

Ikastola (subvention exceptionnelle)	4 000
BERTSULARIEN LAGUNAK	1 000
ELGARREKIN	13 000
RADIO GURE IRRATIA	500
EUSKALZAINDIA	300
HERRIA journal	250
IKAS BI	500
SEASKA (actions culturelles)	2 018
TENNIS CLUB D'ASCAIN	2 000
UDA LEKU CLSH	540
UR YOKO	250
HEMEN	300
ZILARGIA	2 000
	<b>31 908</b>
LIVRES OGEK ST MARIE	936
LIVRES IKASTOLA	846
<b>TOTAL</b>	<b>33 690</b>

Mme Clavenad ajoute que, cette année, les subventions ont fait l'objet d'une étude un peu particulière compte tenu des circonstances, il y a eu des arbitrages en fonction des associations, des estimations qui ont été faites.

M. Mouhica demande si tous les arbitrages ont été vus avec les associations ; si oui, s'ils les avaient rencontrées ; sinon, il voit une baisse pour certains cela paraît logique, mais ces associations ont-elles été prévenues, a-t-elle communiqué avec eux ? Car le tissu associatif à Ascain c'est assez important.

Mme Clavenad précise qu'ils ont communiqué avec certains, d'autres ont fait des demandes exceptionnelles, sachant que tout le monde vit un exercice assez exceptionnel et que les difficultés de certaines associations, si elles sont remontées dans leur bilan en fin d'année, seront étudiées aussi. La mairie a augmenté le budget global des associations cette année avec un montant de 247000 € contre 235 000 € environ en 2019 ; donc, ils se sont laissé une marge de manœuvre pour voir ceux qui avaient des salariés, ceux qui avaient plus de difficultés que d'autres ; certains ont moins de manifestations, moins de dépenses, moins de recettes, ce qui fait que certaines ont été augmentées et d'autres non.

M. Isasa demande si Ascain Animations a aussi fait une demande de subventions comme les autres.

Mme Clavenad déclare qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle ; Ascain Animations a fourni ses comptes. L'association a expliqué ses difficultés et afin de prévoir des événements culturels ou des animations à Ascain d'ici la fin de l'année, la mairie a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle. L'association repart avec de nouveaux administrateurs, c'est pour permettre qu'il se passe des petites choses à Ascain d'ici la fin de l'année. Cela a été un choix de décider au vu des comptes et non pas au vu d'un dossier formalisé de demande de subvention, c'est ce qu'elle leur a expliqué en commission.

M. Isasa déclare que leur groupe a décidé de s'abstenir car ils estiment qu'il y a un manque d'échange avec les associations : pourquoi on baisse, pourquoi on est dans une telle situation... Ils peuvent certainement comprendre et ils auraient souhaité un peu plus de communication avec eux.

Mme Clavenad précise que chaque adjoint a été informé et certaines associations ont été informées, d'autres non.

**Adopté par 20 voix pour et 3 abstentions (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA)**

## **2020-45 Majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires/Bigarren egoitzendako bizitegi zergaren emendatzea**

M. le Maire rappelle que, par délibération du 24 février 2015, la Commune d'Ascain avait décidé d'instituer la majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires au taux de 20 % comme le lui permettait la Loi n°2013-1278 du 19 décembre 2013, modifiée par la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014.

Ensuite, par délibération du 22 février 2017, le taux de 'cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale' avait été porté à 30 %, en vertu de l'article 97 de la loi de finances pour 2017 qui a introduit la possibilité de moduler ce pourcentage entre 5 % et 60 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de

- décider de majorer à hauteur de 60 % la part lui revenant de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale
- autoriser le Maire à engager les démarches nécessaires pour s'assurer de l'application de cette délibération dès l'exercice budgétaire 2021
- charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

M. Savatier se déclare très heureux de trouver cette délibération proposée au conseil car, il le rappelle, Azkaine Bai a inscrit cette proposition dans son programme électoral ; donc, il est très content que le conseil reprenne cette proposition. Il souhaite juste rappeler que la Loi prévoit cette mesure dans les zones où il y a une tension entre l'offre et la demande en logements et l'objectif affiché par le législateur c'est de favoriser la mise sur le marché et l'affectation de ces logements pour les rendre en résidences principales. On peut penser que cet objectif est partiel puisqu'effectivement peut être que cette majoration ne va pas changer et faire vendre ces résidences ; cependant, on peut aussi mentionner qu'il y aura un effet de redistribution puisque la recette issue de cette taxe permettra d'être intégrée au budget de la collectivité, au bénéfice des habitants qui subissent des coûts importants liés au logement dus à cette tension sur le marché. Une proposition d'Azkaine Bai, c'est d'affecter tout ou partie de cette recette, estimée à 80 000 €, à un budget participatif qui aurait pour objectif à la fois une émulation citoyenne, améliorer la démocratie participative et également une innovation dans le village : en permettant, comme pour le budget participatif mis en place par le Département 64, de proposer des idées au bénéfice de la collectivité et également un vote pour choisir les projets ou microprojets qui pourraient être proposés par les citoyens.

M. Taberna : xehetasunak emateko lehenago erranari, gehi nezake, berak erran duen bezala, zerga horrek ez du bigarren etxebizitzaren arazoa konponduko, badakigu Azkainera heldu dena erostera bigarren etxebizitza aise sos hori pagatzen ahalko duela, beraz gauza ona da, sosa hartu behar da den tokian baina aldiz etxebizitzaren arazoa, arazo politikoa da eta gogoeta hori eremana izan da bertze lurraldetan, Korsikan bezala, eta lurralde elkargoak Korsikan erabaki du, gero aldiz antikonstituzionala bilakatu da Frantzian ; baina 5 urtez hartu behar zen alokailua Korsikan izan erosteko. Beraz aukera ematen du gogoeta horrek Auzapezak Herri Elkargoan bataiatzea bertze herriekin arazo horri soluzione bat atxomaiteko/Comme disait Jérémy, cette taxe ne va pas résoudre le problème des résidences secondaires. On sait très bien qu'à Ascain ceux qui ont les moyens d'acheter, peuvent aussi payer cette taxe, donc c'est une bonne chose de le faire, cela va un peu renflouer les caisses du village ; par contre, il y a une réflexion à mener au niveau des résidences secondaires ; en Corse, ils l'ont fait : une majorité dans la Collectivité Territoriale de Corse l'a approuvé, mais c'est anticonstitutionnel et la France ne l'a pas accepté ; ils ont donc décidé qu'il fallait, pour pouvoir acheter en Corse, prouver qu'on louait depuis 5 ans. Cela ne pouvait qu'aider pour leur territoire et la vie de leur territoire. Peut-être que cette réflexion pourrait être menée au niveau de l'Agglo et portée par le Maire auprès des autres Maires.

M. Isasa déclare que, pour Azkaine Bizi, vu l'état des finances, cette rentrée d'argent ils se doivent de la prendre, pour être responsables vis-à-vis de tout cela, ils ont décidé de voter pour.

**Adopté à l'unanimité**

## **2020-46 Moratoire sur le déploiement de la 5G/5G hedatzeari buruzko luzamena**

M. Peyreblanque rapporte : succédant aux technologies 2G, 3G et 4G, la "5G" est donc la cinquième génération de réseaux mobiles.

L'ARCEP, qui est l'Autorité de régulation des communications électroniques notamment, affirme que même si les réseaux actuels ont supporté l'augmentation de trafic lors de la crise sanitaire, les fréquences actuellement disponibles ne permettront pas de répondre à l'augmentation continue du trafic.

Or, grâce à ses performances (très haut débit, réactivité améliorée, capacité à supporter beaucoup d'utilisateurs en même temps), la 5G qui se veut une technologie évolutive, avec l'attribution de nouvelles fréquences, viserait à optimiser et à répondre à la croissance des usages existants mais aussi à favoriser le développement de nouveaux services : réalité virtuelle, transports intelligents (véhicule autonome et connecté, gares et ports connectés ...), villes intelligentes (contrôle du trafic routier, optimisation énergétique ...), industrie du futur (pilotage à distance des outils industriels, connectivité des machines ...), télémédecine ou encore éducation en ligne.

Pour cela la 5G devrait explorer en France deux nouvelles bandes de fréquence : la bande 3,5 GHz (3,4 - 3,8 GHz) et la bande 26 GHz (24,25 - 27,5 GHz).

Décalées en raison de la crise sanitaire, les enchères pour l'attribution de la bande 3,5 GHz aux opérateurs mobiles devraient débuter cette fin septembre 2020 pour permettre une attribution dès octobre ou novembre de cette année.

Bien que l'usage de cette bande par des réseaux mobiles 5G ne devrait donc pas encore être possible, depuis fin 2018 certains opérateurs mobiles ont été autorisés à commencer dans plusieurs villes des expérimentations visant à tester le fonctionnement des nouvelles infrastructures, y compris sur la bande 26 GHz.

Considérant que dans sa proposition PT12.1 intitulée "*Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux*", la Convention Citoyenne pour le Climat préconise "Dans une logique d'écoconception des services, d'évaluer les avantages et les inconvénients de la 5G par rapport à la fibre avant et non après avoir accordé les licences pour son développement mais aussi d'initier/conseiller à l'utilisation de la solution la moins impactante pour l'environnement" et souhaite que soit instauré "un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat",

Considérant, si l'on en croit une interview d'Elisabeth Borne publiée dans le JDD du 21 juin, que même Olivier Véran, Ministre de la Santé, et Elisabeth Borne, Ministre de la Transition écologique, auraient écrit au Premier ministre pour lui demander "*d'attendre l'évaluation de l'Anses avant le déploiement de la 5G*",

Considérant que les travaux d'expertise de l'Anses porteront sur " les éventuels effets biologiques ou sanitaires spécifiquement attribués aux nouvelles bandes de fréquences 5G" mais que l'Agence précise que les experts scientifiques ne se pencheront sur les grands axes de travail identifiés que "d'ici la fin 2021".

Considérant l'impact énergétique et climatique avec, une fois la 5G déployée, une augmentation de la consommation électrique estimée à 2% pour notre pays,

Considérant qu'il conviendrait en parallèle de promouvoir la sobriété numérique,

Considérant qu'à Ascain, comme ailleurs, les projets d'installation d'antennes qui émettent des ondes électromagnétiques sur de nouvelles bandes de fréquences et la multiplication potentielle des bornes relais inquiètent la population, d'autant plus que toutes les études d'impact biologiques et sanitaires ne sont toujours pas achevées,

Considérant que le principe de précaution doit en tout état de cause prévaloir en matière de santé publique mais aussi de conséquences sur l'environnement et le climat,

Il est proposé que le Conseil Municipal d'Ascain, se prononce en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G et donc sur la délivrance aux opérateurs des autorisations pour son

exploitation tant que les études scientifiques sur les impacts sanitaires et environnementaux n'ont pas abouti.

M. Peyreblanque complète son propos : cette problématique avait été évoquée en Commission Générale et en Commission Développement Durable ; le débat, ils en entendent parler depuis plusieurs jours, avec des positions diverses et variées. Ils souhaitent présenter ce texte au sein du conseil puisque le lancement des enchères des concessions se fait aujourd'hui.

M. Savatier souhaite apporter un petit résumé de la position qu'ils avaient eue en Commission Générale car tout le monde n'était pas forcément là. Il souhaite rappeler que, d'un point de vue climatique, la France s'est engagée à la neutralité carbone pour 2050 et les objectifs fixés c'est une réduction des gaz à effet de serre en ce moment de 2 % par an, et très prochainement de 3,5 % ; en fait, on n'atteint pas ces objectifs car en 2019, la réduction était de 0,9 % par rapport à 2018. On sait aujourd'hui que le secteur du numérique représente à l'échelle mondiale 4 % des émissions des gaz à effet de serre et, si rien n'est fait en sobriété numérique, d'ici 5 ans cela doublerait et on atteindrait 8%, ce qui représente l'ensemble du secteur du parc automobile privé, ce qui est très important. Par ailleurs, Azkaine Bai n'est pas contre la technologie, comme certains ont voulu le dire, mais la technologie il faut l'orienter vers des applications utiles. Effectivement, ce qui a été cité, c'est la 'ville intelligente' etc... c'est utile, mais on sait aujourd'hui que cela peut contribuer pour seulement 10 % des réductions des gaz à effet de serre. En fait, il faut bien orienter les usages, c'est ce qu'on appelle la sobriété numérique, sachant qu'aujourd'hui 60 % du trafic sur internet c'est de la vidéo, de la vidéo à la demande pour 30 %, ensuite vient la pornographie pour 27 % ; donc, ce ne sont pas forcément des usages qui sont utiles pour la société. La vidéo à la demande, on peut, par exemple, très bien la remplacer par de l'audio, soit on peut télécharger, sur un ordinateur fixe avec la fibre, les vidéos que l'on veut regarder. Donc Azkaine Bai soutient cette motion et, notamment, par rapport à l'impact climatique, en sachant que lorsque l'on développe de nouvelles technologies pour accompagner un développement d'usage, c'est l'effet rebond, c'est-à-dire que de nouveaux usages viennent se greffer et il y a à nouveau saturation des technologies que l'on vient de mettre en place.

M. Taberna : zehazteko jadanik errandakoa, gogoeta hau, guk euskaraz 'moratoire' erranen dugu egoita bat dela, pixkat berandu heldu da ; janeko Frantziak banatuko ditu baimenak, pagatuz eta irekiak izanen dire merkatuak ; merezimendua badu existitzea, hori ongi egiteko, aintzinetik egin beharrak ziren holako gogoetakoak eta gizarteari jakinaraztea zertara engaiatzen giren ; guk Azkaine Baiekin modelo numeriko horren ez gira batere alde, beraz guretako, arazoa da mundu hau, inposatu nahi diguzten mundu hori, eta zernahi gisaz moratoira hori balio du gogorazteko. Bainan gure posizioa da 5G eta 4Gren kontra gira, Linkya bezala ; badire hainbat gai, pixkat numeriko mundu hori eta gu ez gira ados eraman nahi gaituzten mundu hortara. Orduan, ongi da, bozkutzen dugu alde, gogoeta horren alde, behar delako, baina gure posizioa gogoeta hortan izanen da, baita ongi ezagutzen dugu gaia eta ez gira alde/Juste pour préciser par rapport au moratoire, c'est par là qu'il faut passer pour toute évolution sociétale ; il s'avère qu'il vient un peu tard car l'on sait qu'au 1<sup>er</sup> octobre la France et Mr le Président a dit que, quoi qu'il en soit, on allait vers la 5G, ils vont distribuer les licences. Donc Azkaine Bai va voter pour le moratoire par principe car il faut passer par là mais eux connaissent bien le sujet, ils sont contre la 5G, Linky...il faut tous les mettre dans le même sac, tous ces dossiers, c'est le numérique, c'est vers 'le monde d'après' disent-ils, il paraît qu'après le COVID, cela devait être un autre monde, on attend toujours... en tous les cas, ce monde proposé ce n'est pas celui qu'ils souhaitent. Donc, forcément, ils sont contre la 5G, la 4G ; on a un peu de recul et on voit qu'écologiquement parlant, c'est problématique. Ce monde qu'ils veulent nous amener ce n'est pas celui d'Azkaine Bai, donc, ils votent pour la motion, mais ils sont contre la 5G, Linky etc...

M. le Maire, à titre personnel, estime que c'est une problématique compliquée. Effectivement, on ne connaît pas encore les impacts sanitaires et environnementaux, donc il est difficile d'être pour ou contre. Si on arrive à prouver qu'il n'y a pas d'impact, vont-ils continuer à être contre ? cela peut aussi ne pas être nocif, on ne sait jamais. Refuser quelque chose, un progrès, il ne sait pas si l'on peut considérer cela comme un progrès, c'est un modèle de société différent, il est d'accord. Si les plus

grands experts nous expliquent qu'il n'y a pas de conséquence environnementale ou sanitaire, que fait-on ?

M. Taberna signe : c'est le modèle de société qui ne convient pas.

M. Savatier précise que, pour l'impact sur le climat, c'est une certitude, il suffit de lire les études de Shift Project qui évalue l'impact du numérique sur le climat ; là, le Maire doit faire référence à l'impact sanitaire. L'impact environnemental, il est réel, car on sait aujourd'hui que l'on a 5 milliards de téléphones sur terre, et il y en a 1,5 milliards qui sont produits chaque année, c'est-à-dire un renouvellement d'un tiers. C'est de la technologie qui est, par définition, à obsolescence programmée car, effectivement, si demain on a la 5G, nos téléphones seront-ils compatibles avec la 5G ? Il n'en est pas sûr, donc en fait, on est dans un schéma où il faut tout le temps renouveler le matériel. Il faut savoir que les téléphones ont besoin de gisements miniers de métaux rares, donc il y a un impact avec aussi la problématique du recyclage de tous ces portables.

M. le Maire remarque que cela fait aussi vivre des gens.

Pour M. Savatier, aujourd'hui on ne peut plus réfléchir à l'économie sans réfléchir à la préservation de la planète, on a une seule planète, on est obligé de vivre avec, il faut que l'économie s'adapte aux impératifs de la sauvegarde de la planète et pas l'inverse.

M. Taberna observe que c'est aussi le sujet fétiche du lobby des mobiles, la 5G, la médecine : « on va sauver des vies ! », sauf que combien on en tue dans les mines, d'enfants de 9 ans ! Il faut regarder la vidéo 'Du sang dans nos portables', au Congo 5 millions de morts, 300 000 femmes violées, des gosses qui travaillent dans les mines pour que nous nous amusions avec nos portables en regardant du porno ! Il faut être sérieux, il faut un moratoire sérieux, posé.

M. le Maire ajoute que d'autant que lui-même est contre cette médecine par vidéo, etc.... pour lui, la médecine, c'est avoir le patient devant, où l'on palpe, on ausculte etc...sinon, pour lui, ce n'est pas de la médecine.

### **Le moratoire est adopté à l'unanimité**

#### **2020-47 Politique générale de la Commune d'Ascaïn/Azkaingo Herriaren politika orokorra**

M. le Maire informe que l'article L2121-19 du CGCT prévoit qu'à la demande d'au moins un dixième des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la Commune ait lieu. Il ne peut y avoir plus d'un débat par an.

Les 3 membres de la liste Azkaine Bai ayant formulé cette demande, Mr Maire présente lors de la séance du conseil municipal la politique générale de la Commune d'Ascaïn dans les termes suivants :

*« Notre politique générale pour les 6 ans de mandat qui s'annonce, s'articule autour de 2 thèmes principaux :*

- *L'éducation, la vie culturelle et sociale*
- *Cadre de vie et environnement*

*Mener une politique communale avec succès consiste à avoir une vision sur le long terme, un mandat de 6 ans étant souvent trop court, avec des objectifs à atteindre en matière d'urbanisme, en matière sociale, environnementale etc.*

*Ces objectifs devant être en adéquation avec les aspirations des administrés. Cette équation à plusieurs paramètres n'est pas toujours facile à résoudre. Les lourdeurs administratives, les contraintes réglementaires, la pression des services de l'Etat, font qu'il faut dépenser beaucoup d'énergie pour aboutir à des résultats tangibles.*

*Pour mener à bien les actions indispensables au bon fonctionnement de la commune, il faut à sa tête une équipe engagée, disponible, compétente et unie. Notre équipe majoritaire, possède ces dispositions. Mais il faut également une opposition constructive, qui soit une force de proposition, à la majorité ensuite de décider de la suite à donner aux diverses suggestions.*

*Mes chers collègues, nous sommes démocratiquement élus, nous avons donc la confiance de nos concitoyens, nous sommes légitimes pour mener tous ensemble notre village vers le progrès et la modernité, tout en respectant un environnement durable.*

*Cela n'est pas antinomique, et les positions trop exclusives, ne sont pas de nature à ouvrir les bons chemins.*

*J'ai bon espoir, mes chers collègues de faire du bon travail pendant ces 6 ans à venir, avec vous tous qui êtes là ce soir.*

*En premier lieu, il y a la construction d'une nouvelle école communale sur le terrain d'Argibelia. Comme vous le savez, nous n'avons pas pu éviter une procédure d'expropriation, et la juge, pour des raisons essentiellement d'intention dolosives, a estimé le terrain 1 280 000 €. Nous avons fait immédiatement appel, considérant qu'il n'y a jamais eu d'intention dolosive dans cette affaire. Nous aurons le jugement en appel en début d'année 2021.*

*Toutes ces années passées n'ont pas été des années perdues car, outre les démarches administratives pour obtenir l'arrêté de DUP de la part du préfet, qui se faisant, soutien le projet, nous avons pu avancer dans la conception de l'école et affiner le cahier des charges. Nous sommes d'ores et déjà propriétaires du terrain juridiquement.*

*Je veux vous rappeler qu'en réalisant ce projet, nous réglerons trois problèmes :*

- Une école publique désormais adaptée aux effectifs et aux normes en vigueur*
- Une ikastola relocalisée*
- Une récupération pour la commune des locaux du centre de loisirs.*

*Nous avons donc travaillé pendant tout ce temps avec le CAUE et nous reformerons un COPIL avec les représentants des personnes concernées de près ou de loin par ce projet. Un appel d'offre sera évidemment fait, et le ou les architectes choisis devront rester dans l'enveloppe établie. Nous souhaitons ainsi pouvoir faire la rentrée 2023 dans les nouveaux locaux.*

*Ce projet, une fois réalisé, nous permettra la création d'un pôle culturel dans les locaux de l'école actuelle, où s'intégrera l'ikastola, mais aussi des associations culturelles basques, où pourront avoir lieu, des expositions, des conférences etc.*

*Nous accompagnerons, comme toujours, les 3 écoles d'Ascain, dans leurs besoins spécifiques et leurs projets pédagogiques au fur et à mesure de leurs demandes.*

*Nous avons créé un service en mairie qui s'occupera, entre autres, d'aider les jeunes à réaliser des projets individuels ou collectifs par des prises de contact avec des sociétés ou des entreprises, des accompagnements dans les démarches administratives, des supports publicitaires etc.*

*La culture n'est pas en reste avec divers projets en basque et en français pour les adultes et les enfants. Nous faisons, pour ce faire, un rapprochement avec l'Institut Culturel Basque, Bertsularien Elkarte, La Luna Negra,....*

*Nous continuerons évidemment à utiliser le bilinguisme dans toutes les formes de communication ainsi que notre partenariat avec l'OPLB et le contrat de progrès.*

*Nous relançons le jumelage avec Lesaka par le biais de la mairie certes, mais également avec les enfants des écoles, les parents, les associations et les seniors.*

*Notre politique inclusive du handicap petite enfance, nous parait utile en utilisant, c'est une possibilité, les locaux du centre de loisirs.*

*En matière de cadre de vie et d'environnement, nous poursuivons les cheminements piétonniers, inter quartiers/ centre, ainsi que la réhabilitation des chemins communaux. Nous encourageons le co voiturage par un outil de mise en relation numérique et téléphonique. Achat de véhicules communaux plus propres ; priorité du piéton en centre-ville avec limitation à 20 km/h pour tous les véhicules.*

*Pour la liaison douce/vélo Sare-Ascain-Ciboure et/ou Saint Jean de Luz, relance des études avec les maires concernés, le département et l'Agglo.*

*Former la jeunesse à l'écocitoyenneté en investissant les écoles par des campagnes anti gaspillage, des initiatives au vélo, sécurité routière, des plantations dans les espaces naturels avec les élèves, les enseignants, les agents communaux, l'ONF.*

*Veiller à l'approvisionnement de produits labélisés, qualitatifs, locaux en circuits courts en soutenant l'AMAP et le projet alimentaire de territoire (PAT) initié par l'Agglo, ouvrir notre marché à des producteurs locaux.*

*Nous devons économiser l'énergie dans notre territoire. Le bâtiment de la future école sera un bâtiment à haute valeur environnementale avec tous les critères de performance énergétique requis.*

*Cette énergie propre et renouvelable, nous la défendrons et l'utiliserons au maximum de nos possibilités en prolongeant notre coopération avec ENARGIA, en équipant certains bâtiments communaux en photovoltaïques, en équipant certaines sources de notre territoire de micro centrales hydro électriques. Également, en signalant mieux, les 2 bornes rechargeables pour véhicules électriques qui sont à Chourio.*

*Continuer à renforcer l'éco pâturage ; nous allons également proposer des parcours et activités pour tous, sportifs et moins sportifs, jeunes et moins jeunes sur le site du Pont Romain et Xeruen borda, avec des activités inclusives/handicap moteurs et cognitifs.*

*Toutes ces mesures ont un cout qui sera atténué, si tout va bien, par une baisse de la consommation d'énergie. Dans tous les cas, nous veillerons à ce qu'une partie conséquente de notre budget soit consacrée à la réalisation de toutes ces mesures.*

*Autre volet important de notre politique est celui de l'habitat. Comme vous le savez, nous sommes soumis à la Loi SRU, c'est-à-dire que nous devons avoir 25% de notre parc immobilier en logement sociaux. En 2014, quand nous sommes arrivés aux affaires, ce taux était de 6.49%. Aujourd'hui il est de 9.02%. Autant vous dire que nous sommes loin du compte et que nous payons des pénalités, mais pire, il y a un risque de constat de carence. Nous avons actuellement 185 logements sociaux. Construire des logements sociaux, plutôt en accession : oui, mais il faut que tout suive, la voirie, les réseaux, les services, la station d'épuration. Qui plus est, nous ne sommes pas sur un bassin d'emploi. L'équilibre sociologique de notre village pourrait en être bouleversé. Cela dit, la Loi c'est la Loi. Alors comment se rapprocher des objectifs imposés par l'Etat, sachant que plusieurs familles sont en attente de logement en location ou en accession ? Nous allons faire une modification de notre PLU en imposant un taux de logements sociaux égal ou supérieur à 50% (40% actuellement) en modifiant les zones UE (13 actuellement) de manière à pouvoir y construire de l'habitat social et, en prenant des mesures contre les effets pervers de la loi ALUR qui, en supprimant les minimums parcellaires, favorise la multiplication des divisions de terrain avec des programmes inférieurs à 5, ce qui échappe au social.*

*Enfin, et nous venons de le voter, l'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 60% pour freiner l'urbanisation libre.*

*Nous allons également nous pencher vers les logements vacants. Il y en a un peu plus de 100 à Ascaïn et nous inviterons les propriétaires à la réhabilitation avec des aides de l'Etat, de la CAPB et de la Commune afin de produire de l'habitat à loyer maîtrisé.*

*Ascaïn : 1900 ha –dont 1080h non constructibles. Aucune réserve foncière et un prix au m2 des terrains privés qui flambe.*

*En ce qui concerne l'aménagement du bourg, outre l'entretien permanent des voiries, nos projets sont l'aménagement de la RD 918 près du Pont Romain avec le concours du Département, l'aménagement de la route de Ciboure dans le quartier du carrefour Dorea en amont et en aval. Des études ont déjà été faites (240 000€) avec trottoirs, ralentisseurs etc.*

*Enfin l'aménagement du carrefour du lavoir, qui est trop exigü pour la circulation actuelle, surtout l'été.*

*Des travaux d'entretien et d'amélioration à Kiroleta sont aussi prévus, la piscine et les vestiaires venant d'être mis aux normes d'accessibilité.*

*Mes chers collègues, je ne vous ai pas parlé de finances, c'est pourtant le nerf de la guerre. Il faut que nous augmentions nos recettes si nous voulons assurer nos investissements indispensables et notre politique de transition écologique. C'est une des raisons pour lesquelles nous souhaitons qu'Ascaïn devienne Commune Touristique, puis Station Touristique, ce qui nous permettra de recueillir*



*300 000 € de Droits de Mutation, nous augmenterons à terme la part communale des impôts locaux, qui je vous le rappelle, n'a pas été augmentée depuis 2016. Nous demanderons une rétribution à tous ceux qui utiliseront l'espace public pour leurs activités professionnelles, nous augmenterons également tous les tarifs de location de salles ou de matériel qui sont actuellement très bas. Le bail de location de TDF sera doublé, passant de 40 000 € à 80 000 € / an.*

*Voilà mes chers collègues, ce que je souhaite réaliser pendant les 6 ans qui vont suivre, dans les grandes lignes, sachant que nul ne peut prévoir ce qu'il se passera réellement, la vie communale étant comme la vie privée, pleine d'imprévis. »*

Débat :

M. Savatier observe qu'ils viennent donc de prendre connaissance de la politique générale, cela aurait été bien de l'avoir avant la réunion ; du coup, il va principalement commenter les aspects environnementaux qui ont été présentés, discutés auparavant. Comme il l'a dit à Pascal Peyreblanque, lui trouve que cela va dans le bon sens pour le volet environnement, développement durable ; il avait juste une question : la Majorité a signé le Pacte de Métamorphose Écologique de Bizzi, il les en félicite ; il y a juste deux éléments qu'il n'a pas retrouvés dans leur projet : le 1<sup>er</sup> c'est le développement de l'Eusko et le 2<sup>ème</sup> c'est les aspects réduction des déchets et économie circulaire, un peu abordés dans le volet 'réduction des déchets dans les cantines', mais pas plus que ça. Autres commentaires qu'ils peut faire avec ses collègues, c'est au sujet de l'augmentation des recettes par rapport à la fréquentation touristique, ils ont vu que ce n'était pas évident et que cela posait beaucoup de critères et donc de frais par rapport à cela.

Mme Irigaray ajoute qu'il y a tout de même une quarantaine de critères à remplir.

Mme Clavenad précise qu'il y a eu une modification des critères en 2018 avec un décret en 2019 qui a allégé tous les critères et il y en a désormais 11. Donc, depuis 2018 bon nombre de communes ont déposé des dossiers pour devenir station touristique ; il y a quelques petites choses à améliorer mais Ascain rentre dans la majorité des critères. Cela demande un gros travail de présentation, de recensement, etc...mais déjà, pour rentrer dans les critères de commune touristique, il faut avoir 10% de capacité d'hébergement par rapport à la population. A Ascain on est à 70 % de possibilité d'accueil par rapport à la population, c'est-à-dire que l'on a 2 000 lits possibles d'accueil pour 4 200 habitants. Donc, on est tout à fait dans les critères pour pouvoir présenter ce dossier.

Mme Irigaray demande, hormis les droits de mutation, y-at-il d'autres avantages ? cela aura-t-il un impact sur le droit du commerce, sur l'ouverture du dimanche ou pas ?

Mme Clavenad précise que cette dénomination permet à la commune un surclassement démographique, c'est à dire que l'on passerait à la strate supérieure, celle des 5 000 habitants. L'essentiel est lié à cette taxe qui serait perçue directement par la commune et non au niveau départemental. Pour le droit du commerce, elle ne pense pas qu'il y ait de modification, en tous cas cela n'apparaît pas. Cela sera étudié de toutes manières car là, on est au début du dossier de commune touristique, car ensuite, pour le dossier de station touristique, cela demandera beaucoup plus de travail. Ascain a déjà été Commune Touristique il y a quelques années. Vu qu'il y a eu beaucoup de travaux de faits au niveau de l'accessibilité au centre bourg etc..., on peut présenter le dossier.

M. Peyreblanque souhaite préciser que, par rapport à l'Eusko, la commune avait déjà délibéré pour adhérer et il a mis dans le compte-rendu de la commission des points de suspension car il n'y a pas tout mis. Dans leur plaquette de campagne, cela figurait pour soutenir l'économie circulaire, et aussi dans le vote des aides aux associations à Hemen, tout cela dans le même fil. Par rapport aux déchets en général, il y a le problème de la déchetterie à Ascain ; c'est quelque chose qu'il faudra prendre en compte. Ils avaient aussi évoqué en commission le lien avec les écoles, voir ce que l'on pourrait faire de concert avec eux ; enfin, par rapport à la population, pour les déchets de branchages etc... car beaucoup de gens se mettent à faire du paillage, cela pourrait être l'occasion de centraliser cela, de proposer à la population gratuitement le paillage, voilà l'idée du point de suspension ; mais il faut le stocker, voir avec les Services Techniques où et quand on peut stocker, car cela prend du volume,

les gens viennent récupérer le jour, donc il faut que ce soit accessible. Il y aura une campagne de communication par rapport à cela, tout cela avancera. Ils verront aussi avec Bizi Garbia les animations à mener auprès des scolaires car il pense qu'ils ont l'habitude de le faire et cela a du sens que ce soit eux qui le fassent, si les directeurs d'écoles sont d'accord, car on ne peut pas changer leur programme ou pédagogie. Il espère que cela recueillera leur adhésion car cela va dans le sens du temps.

M. Taberna : orain ez gara hasiko puntuz puntuz aipatzen, orokorki atxiki dena zuk errandakoekin, gaiak ongi zehaztatu dituzue, zuen gai horiek gureak dira ere. Gogoeta berak ematen ditugu, gero ikusiko dugu komisiotan nola garratzen dituzten eta guk zer posizioa dugun ; behar bada ez gara ados izanen bainan zentzu onan joaten da, nunbaitan behar diren gaiak landu hor dire/On ne va pas commencer à commenter point par point, ce n'est pas le but, ils sont dans la politique générale ; ils sont agréablement surpris dans la mesure où la Majorité a bien saisi les enjeux d'Ascain et vers où il faut aller et comment. Après, ils verront en commissions si la méthodologie est la bonne, va-t-on assez loin ? C'est en travaillant qu'ils verront ; en tous cas, les thèmes que la Majorité a abordés sont les thèmes qui leur tiennent à cœur et dans lesquels ils vont pouvoir travailler ensemble.

M. Isasa revient sur les finances, comme le Maire l'a dit c'est « le nerf de la guerre » ; il y a une grosse dépense, c'est le projet de l'école : ont-ils, comme il était prévu fin août, procédé à son estimation ? Car c'est un projet qui arrive à la fin de la construction pour septembre 2023, à la rentrée. Autre point : ils ont parlé des recettes, c'est évident. Vu l'état de nos finances, vu vers où on va si le montant est confirmé, à combien ils vont les estimer, les augmentations ? Sur ces 2 points, il pense que 2023 arrive vite, ont-ils déjà pensé à un plan pluriannuel, à ce que cela donnerait, vers quoi on va, vers quel taux de désendettement ? Ce qui est bien sûr « le nerf de la guerre ».

M. le Maire répond que le budget, c'est du provisoire, tournerait autour de 3 280 000 € HT pour la construction de l'école ; c'est un préprogramme, cela va tourner autour de cela sans l'achat du terrain. Ensuite, pour le financement, il se fera par de l'emprunt.

M. Isasa demande si le budget a été fait par le CAUE, ou qui ?

M. le Maire répond par l'affirmative.

Mme Luberriaga intervient pour l'euskara car ils viennent de recevoir un courrier de la part d'AEK qui s'inquiète pour les cours du soir, car ils n'ont pas de salle. Elle ne sait pas si le problème est réglé.

M. le Maire indique qu'ils ont besoin de 2 salles le mardi et d'une salle le jeudi. Donc, ils ont la salle du conseil et le jour où ils ont besoin des 2 salles, il leur sera proposé soit la salle où répètent les bertsu, soit la salle du presbytère. Ils vont les visiter et ensuite choisir l'une des deux salles.

M. Isasa revient sur les finances : étant donné qu'ils ont ces gros budgets pour l'école et qu'en gros ils savent où ils vont chercher les recettes, ne peuvent-ils pas avoir un visu de « où on va » ? En termes de taux de désendettement, car on parle d'augmentation des impôts, mais de combien ? En effet, 2023 c'est bientôt,

M. le Maire répond que l'on n'y est pas encore, ce sera en fonction de l'état des finances, il ne peut pas le dire ce soir, mais ce sera adapté au plus juste de manière à ne pas trop endetter la commune et assurer le financement.

Mme Clavenad ajoute qu'il est prévu que, dès le budget 2021, il y ait un plan pluriannuel d'investissement qui soit réalisé et, effectivement, on saura déjà au niveau du terrain peut être où on en est ; on fera plusieurs hypothèses de financement ; on doit faire jouer les variables, il y a déjà la variable construction qui a nettement baissé avec un projet revu à la baisse. A partir de là ils verront. Ils ont les résultats du budget depuis la semaine dernière, un plan pluriannuel s'impose, il sera élaboré en début d'année.

M. Isasa remarque : avec un projet qui répond aux attentes.

Mme Clavenad répond : évidemment, ce sera un bâtiment à Haute Valeur Environnementale, qui répond aux besoins, qui peut accueillir le nombre d'enfants, etc.... il faut rajouter les variables et trouver le meilleur équilibre possible pour que la commune puisse effectivement financer ce projet. Ils ne vont pas aller vers 2 000 € d'endettement par habitant, cela n'a aucun sens. Il y a maintenant

des organismes de contrôle qui drivent aussi les communes dans leurs taux d'endettement, donc on ne peut pas faire tout et n'importe quoi même si l'on a envie de faire. Bien entendu, les choses seront faites de façon correcte et transparente.

M. Isasa insiste : par rapport à l'objectif de 2023, c'est très vite.

Mme Clavenad en convient, mais ils viennent d'arriver aussi.

M. Peyreblanque rappelle que, durant la mandature précédente, il y avait un Comité de Pilotage qui réunissait les élus de tout bord, les professionnels de l'enseignement public, les parents d'élèves, les ATSEM, l'Inspection Académique, etc..., le but c'était d'essayer de rassembler tout le monde autour du projet pour ne pas commettre d'impair, car on sait que ces genres de constructions parfois se traduisent par un certain nombre d'erreurs, du moment où on ne demande pas aux usagers d'exprimer leur avis. Pour avoir visité avec Francis Domangé d'autres écoles dans le secteur qui ont été rénovées, on voit que dans les endroits, chaque recoin, cage d'escalier etc.. est exploité parce qu'on a demandé aux agents d'entretien, aux maîtres, pour éviter de monter... et le fait d'éditer ce genre de cahier des charges, cela leur a permis d'affiner un certain nombre de choses et d'éviter surtout certains travers pour que cela soit le plus fonctionnel possible, qu'il n'y ait pas d'erreur. Donc, c'est la démarche avec le CAUE qui a été entreprise et qui est un travail très lourd et, pense-t'il indispensable.

M. Mouhica précise qu'ils n'ont pas de doute sur le travail du CAUE, sur le montage du dossier, ni sur l'utilité de l'école, pour tout cela, il n'y a aucun problème. En revanche, ce qui est clair c'est qu'ils ont un problème sur le budget. On est passé de 6 millions de travaux à 3,2 millions ce soir. Ils veulent juste être sûrs que cela va tenir, fonctionner ; pour le CAUE, normalement ils ne font pas le financement, donc, il ne sait pas si un économiste a travaillé sur le projet. Leur intérêt c'est que tout simplement, les choses soient claires. Ils veulent que derrière il y ait une école, ils veulent que cela fonctionne, mais surtout que la commune ne soit pas endettée. Que le CAUE ait fait son travail, la commune, que tout le monde ait fonctionné, aucun problème ! Il précise leur inquiétude, c'est tout. Donc, s'il y a un économiste, très bien, il y a des économistes de fonction, il ne faut pas mélanger les choses.

Mme Narbais-Fritschi observe que des professionnels ont travaillé sur le dossier, M. Jolimoune de Haraneder ajoute que c'était TSA.

Vu le rapport de politique générale présenté par le Maire, constatant que le débat vient d'avoir lieu, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, PREND ACTE** de la tenue du débat sur la politique générale de la Commune.

### **Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire/ Txostenaren Herriko Kontseiluaren ahalmenak Auzapezari eskuordetzea**

#### **Délégation n° 4 (passation de marchés) :**

Marché de fourniture des repas des cantines des écoles et de l'ALSH : attribué à SUHARI pour un an au prix de 3,20 € TTC/repas.

Achat d'un tracteur autoportée ETESIA BVHP pour le service des espaces verts chez Xoko Ferdea Saint Jean de Luz au prix HT de 15 451,70 € - reprise de l'ancienne machine 1 500 € HT soit un total de 13951,70 € HT, soit 16 742,03 TTC.

#### **Délégation n° 16 (ester en justice ou défendre la commune devant les juridictions administratives ou judiciaires)**

Appel de Mr et Mme Philippe FRASSE devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux contre la décision rendue par le Tribunal Administratif de Pau le 16 juin 2020 (rejetant le recours intenté par les FRASSE contre l'arrêté de refus de permis de construire qui leur avait été délivré par la Commune le 09 mai 2018 - Aléa fort et moyen du PPRI- et les condamnant à verser 1 200 € à la Commune). Affaire confiée à Maître Cambot pour la défense de la Commune.

**Délégation n° 15 (avis du Maire pour non préemption) :**

Date	Surface/Bien	Prix	Lieu	Remarques
23/07/2020	Maison 200m <sup>2</sup> sur terrain de 5617m <sup>2</sup>	925 000 € + 42 000 €	Oianetxeberria	1AUp + A
29/07/2020	Maison 112m <sup>2</sup> sur terrain de 1004m <sup>2</sup>	380 000 €	Errotenia	UC
29/07/2020	Appt 67m <sup>2</sup> sur terrain 184m <sup>2</sup>	170 000 €	Rue Ernest Fourneau	UB
05/08/2020	Terrain 121m <sup>2</sup>	A titre gratuit	Teileria	UC Cession à la Commune
05/08/2020	Terrain 53m <sup>2</sup>	Euro Symbolique	Teileria	UC Cession régularisation
05/08/2020	Terrain 35m <sup>2</sup>	Euro Symbolique	Teileria	UC Cession régularisation
05/08/2020	Terrain 82m <sup>2</sup>	Euro Symbolique	Teileria	UC Cession régularisation
06/08/2020	Maison 83m <sup>2</sup> sur terrain 25126m <sup>2</sup>	395000€+15000€	Chemin Larre Beheiti	Uca
11/08/2020	Local professionnel 118m <sup>2</sup>	178 800 €	Lanzelai	Uyi
11/08/2020	Terrain 2000m <sup>2</sup>	341 504 € + 9 496 €	Route de St jean de Luz	UD
14/08/2020	Maison 156m <sup>2</sup> sur terrain 1366m <sup>2</sup>	865 000 €	Rue Ernest Fourneau	UB
14/08/2020	Maison 368m <sup>2</sup> + Dépendance 58m <sup>2</sup>	857 500 € +42 500 €	Rue Ernest Fourneau	UB
14/08/2020	Terrain 659m <sup>2</sup>	175 000 €	Xara Baita	UC
25/08/2020	Terrain 1000m <sup>2</sup>	187 000 €	Chemin d'Alzirun	UD
25/08/2020	Terrain 1004m <sup>2</sup>	187 000 €	Chemin d'Alzirun	UD
10/09/2020	Terrain 1005m <sup>2</sup>	187 000 €	Chemin d'Alzirun	UD
10/09/2020	Terrain 4935m <sup>2</sup>	295 000 €	Rte de St Ignace	UD
10/09/2020	Maison 188m <sup>2</sup> sur terrain 1438m <sup>2</sup>	680 000 €	Muntxo	UC
16/09/2020	Appts + terrain 2727m <sup>2</sup>	1 890 000 €	Oletako Bidea	UC
16/09/2020	Maison 180m <sup>2</sup> sur terrain 1051m <sup>2</sup>	550 000 €	Akaldegia	UC

**Questions diverses :****Groupe Azkaine Bai :**

1- *Urgenziatzko etxebizitzen proiektuari buruzko puntu bat - Departemenduko buxeta parte hartzailea - Lur zerga / Point sur le projet de logement d'urgence - le budget participatif CD64 - Taxe foncière TFRS*

Pour ce point, Mme Lacarra précise qu'il est à l'ordre du jour de la réunion du CCAS du lendemain car ils l'avaient déjà évoqué à la réunion précédente.

2- *Herriko Kontseiluaren bozka neonicotinoidei buruz / Demande de vote du CM sur les néonicotinoïdes*

Pour cette question, M. Savatier rappelle qu'ils en avaient discuté lors de la Commission Environnement et ils s'interrogeaient sur le calendrier ; la commission avait proposé de le reporter au conseil municipal de novembre, mais ils ont vérifié le calendrier : en fait, les débats ont lieu en ce moment dans les commissions au Parlement et le vote devrait avoir lieu en octobre. Donc Azkaine Bai proposait le vote à l'ordre du jour de ce conseil municipal. Pour rappeler en quelques mots, les néonicotinoïdes, ce sont des pesticides qui enveloppent les semences. Il y a essentiellement deux problèmes ; le premier c'est que 80 à 90 % de la substance migre directement dans le sol et du coup dans les nappes, il y a une partie qui est active dans sa fonction de protection ; deuxièmement, cela a un impact très important, car cela tue les abeilles. C'est une polémique depuis les années 90 ; ainsi, la production de miel a été divisée par 3 dans les années 70 et on a également besoin des pollinisateurs pour la survie de notre espèce, puisque cela participe à la fécondation de nos plantes pour l'agriculture. Il sait que ce n'est pas de la compétence du conseil municipal. Ceci dit, cela peut avoir un impact direct sur la commune, car cela peut arriver un jour ou l'autre sur la commune et avoir des conséquences sur notre environnement.

M. le Maire répond que cela le gêne un peu, effectivement, de mettre cela au conseil municipal d'Ascaïn car c'est un problème de politique nationale et, ici, on est censés traiter les problèmes du village. Qu'il le sache, ces néonicotinoïdes sont interdits dans le pays et il y a visiblement l'intention

d'accorder des dérogations pour certains, en particulier pour les producteurs de betteraves. Il ne croit pas qu'il y en ait à Ascain, donc cela le gêne de mettre cela au conseil municipal d'Ascain. C'est un problème qui est beaucoup plus large, il n'est donc pas favorable à le mettre à l'ordre du jour.

Mme Irigaray est d'avis que ce sont des problèmes qui partent du peuple, qui concernent le moindre petit village ; après, on peut, on a la force de faire bouger les choses, en faisant remonter notre avis aussi. Elle, elle trouve que c'est pertinent, quel que soit le débat, que l'on se prononce sur des sujets de société, politiques, et qu'on les fasse remonter en disant : « nous aussi, on a notre avis, quand bien même on est un petit village du Pays Basque... »

M. le Maire reprend l'exemple du débat sur la 4G-5G ; d'accord, là il trouve que cela concerne tout le monde ; en ce qui concerne les néonicotinoïdes, il ne voit pas quel impact au Pays Basque, quelle action peut avoir le conseil municipal là-dessus.

Mme Irigaray observe que le sucre que l'on met dans son café vient de ces betteraves et contient des néonicotinoïdes.

M. Taberna ajoute qu'avec les motions, il faut aussi savoir ce que l'on fait avec après les avoir adoptées. C'est comme avec le TAFTA (Trans-Atlantic Free Trade Agreement ou accord commercial trans-atlantique), le sujet c'est le commerce c'est sûr, sauf qu'à Hendaye c'est un village contre le TAFTA et quand vous entrez à Hendaye, vous voyez affiché 'non au TAFTA' ; les OGM, c'est pareil, il y a beaucoup de villages qui ont pris des motions. C'est sûr, si on n'en fait rien de cette motion, elle vaut ce qu'elle vaut. Mais si derrière ça, on communique dessus, on met dans le magazine d'Ascain : 'on a pris des mesures parce que...' et on communique, là, oui. Dans ces cas-là, on ne s'engage pas politiquement, c'est important. C'est : qu'est-ce qu'on en fait de la motion, du vote ? Si cela reste dans un tiroir, et cela en reste là : non, il faut travailler dessus, avec tout cela et en lien avec la transition écologique, sinon pourquoi la transition écologique ? Autant attendre qu'on nous impose et après on fera. Soyons un peu avant-gardiste, allons de l'avant !

M. le Maire déclare qu'il est d'accord pour communiquer, que Azkaine Bai communique, ou la mairie, pourquoi pas ; faire une communication, très bien, faire passer des messages etc... mais une fois de plus, il ne voit pas l'intérêt de le passer en conseil municipal.

M. Savatier précise qu'au départ, effectivement, c'était à l'origine une demande de la filière betteravière, mais le Conseil d'Etat a indiqué dans son avis que « la rédaction du projet de loi est susceptible en cas de besoin de s'appliquer à d'autres plantes que la betterave », c'est-à-dire qu'aujourd'hui c'est la betterave, mais demain cela peut être des cultures que l'on a sur la commune. Mme Irigaray ajoute : comme le maïs par exemple.

3- Barne arautegia berrikusteko asmoarekin, Antocoren 30 proposamenen azterketa / Afin de retravailler le règlement intérieur, nous proposons d'étudier les 30 propositions d'Anticor

Pour cela, M. le Maire rappelle qu'ils ont jusqu'à la fin de l'année pour le faire car il y a 6 mois à compter de leur installation pour adopter le règlement du conseil municipal. Ils l'ont toujours en tête, et probablement qu'ils prendront quelques-unes des propositions d'Anticor. Ils peuvent le faire ensemble, s'ils le souhaitent, lors d'une Commission Générale par exemple, ils pourront discuter chacun des propositions d'Anticor qu'ils prendront ou pas.

Les débats étant épuisés, M. le Maire clôt la séance à 20H15.